



POLITIQUE POUR LES MARCHÉS DE PRODUCTEURS DU MASSACHUSETTS

Le département des ressources agricoles du Massachusetts (MDAR) promeut et régleme l'agriculture dans l'ensemble du Commonwealth. Notre objectif est d'augmenter les opportunités de vente et la livraison des produits de nos agriculteurs dans toutes les régions du Commonwealth et au-delà. Cette large disponibilité vise également à inclure les personnes qui, autrement, n'auraient pas accès à ces produits dans les exploitations agricoles elles-mêmes ou dans les points de vente au détail traditionnels. En outre, le MDAR joue un rôle réglementaire et légal dans la vente de produits agricoles sur les marchés publics. Pour ces raisons et d'autres encore, le MDAR a décidé qu'une définition uniforme et des qualifications minimales étaient nécessaires pour orienter ces efforts de manière optimale.

Avec le développement des marchés de producteurs dans le Massachusetts et dans un effort pour maintenir les bénéfices réalisés par les intérêts agricoles de notre Commonwealth, il est devenu de plus en plus important que ces points de vente soient définis de manière adéquate. En conséquence, le présent document d'orientation vise à fournir des conseils et des définitions de base concernant les marchés de producteurs dans le Massachusetts.

A *Massachusetts Marché Market du Massachusetts* est un marché public dont l'objectif principal est de mettre en relation les agriculteurs, les communautés et les consommateurs du Massachusetts et de leur apporter un bénéfice mutuel, tout en promouvant et en vendant les produits cultivés et élevés par les agriculteurs participants.

Qualifications minimales pour un marché fermier du Massachusetts :

- Deux agriculteurs ou plus, ou leurs employés, bénévoles ou représentants, qui sont présents à tout moment pendant le fonctionnement du marché des agriculteurs et qui vendent des produits dont la majorité est cultivée, produite ou élevée par l'agriculteur dans son exploitation agricole à l'intérieur du Commonwealth.
- Le marché a des heures d'ouverture fixes et fonctionne selon un horaire régulier.
- Les produits sont clairement étiquetés quant à leur origine.
- Le marché se conforme à toutes les lois et réglementations locales, nationales et fédérales applicables.
- Le marché doit disposer d'un ensemble de règles et s'y conformer* qui régissent le fonctionnement du marché et qui, au minimum, garantissent l'objectif premier d'un marché du *Massachusetts Marché Market du Massachusetts* en tant qu'opportunité de marketing direct pour les agriculteurs, les forestiers et les pêcheurs du Massachusetts, et aborde les points suivants :
 - Les conditions de vente, y compris les prix et l'étiquetage
 - L'éligibilité des fournisseurs et la provenance des produits
 - Le respect par tous les vendeurs des lois et réglementations locales, nationales et fédérales.

Le MDAR recommande vivement aux marchés de producteurs de se doter d'une procédure écrite de règlement des griefs et d'aborder la question de la responsabilité du marché et des vendeurs, y compris les exigences en matière d'assurance dans leurs politiques ou leurs règles.

* Les règles doivent être approuvées par le MDAR si le marché demande ou reçoit des fonds de subvention parrainés par le MDAR ou s'il a l'intention d'inclure la vente de vin par des exploitations viticoles sur le marché. Cependant, tous les marchés de producteurs sont tenus d'avoir des règles qui répondent à ces exigences minimales.